

**Département de la Seine Maritime**

**Communes de Longueil et de Saint Denis d'Aclon**

**Enquête publique unique sur une demande d'autorisation  
environnementale au titre des installations classées pour la protection de  
l'environnement en vue de construire et d'exploiter un parc éolien constitué de quatre  
éoliennes et d'un poste de livraison, présentée par la société LONGUEIL ENERGIES**



**13 janvier 2020 – 25 février 2020**

**PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS**

Arrêté de M. le Préfet de Seine Maritime en date du 16 décembre 2019  
portant mise à l'enquête publique de la demande en vue de construire  
et d'exploiter un parc éolien

Décision du 9 décembre 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen  
portant nomination d'un commissaire enquêteur

Bernard RINGOT, commissaire enquêteur

Le présent relevé des observations est ordonné comme suit :

1. Les avis défavorables au projet ;
2. Les observations favorables ;
3. Les observations du commissaire enquêteur

## 1) Observations du public recueillies au cours de l'enquête

Les 21 observations, qui ont été déposées pendant l'enquête, concernent principalement les mêmes thématiques (*Les impacts sur le paysage, l'environnement, la faune ; les impacts sur l'environnement humain, le bruit, les infrasons et les ondes électromagnétiques, l'effet stroboscopique, la dépréciation immobilière, la production d'électricité, la remise en état, les financements, .....*).

La plupart des observations ont porté sur l'énergie éolienne et les parcs éoliens en général, et non sur le projet proprement dit, objet de l'enquête publique.

### 1.1 Monsieur Gilles STEHELIN – Longueil

- considère que les éoliennes ont un impact fort sur le paysage et se demande pourquoi leur implantation ne relève pas du PLU ;
- regrette que l'économie du projet ne soit pas précisée dans le dossier (propriétaire du terrain, locataire, communes et l'acheteur de l'électricité à savoir l'État ;
- craint que l'économie du projet soit artificielle, avec un prix d'achat supérieur au marché et donc subventionné ;
- craint également que ce projet ne soit de trop petite taille pour être rentable et qu'il ait un impact irraisonnable sur le paysage et l'environnement ;
- remarque que dans un document de la société faisant appel à l'épargne des citoyens que la rémunération est très supérieure au prix du marché ;
- suppose que l'appel à l'épargne publique respecte les textes en vigueur ;
- enfin attire l'attention sur l'impact du parc la nuit.

### 1.2 Monsieur Bertrand LAFILLE – Varengeville-sur-mer

- considère que l'on détruit le paysage, sans prendre le temps de rechercher d'autres alternatives aux éoliennes ;
- estime que l'enquête ne concerne que les riverains alors qu'elle devrait concerner tous les français ;
- que si il y a urgence à répondre aux changements climatiques, il faudrait prendre un temps de réflexion.

### 1.3 Madame Monique DEGARDIN – Ouville la rivière

Est contre l'implantation des éoliennes car il y en a trop dans la région et que cela défigure le paysage.

### 1.4 Madame Sylvia KIEFFER – (par mail)

Est contre le projet de parc éolien car :

- l'argent est privilégié. L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ». Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc...
- les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES,

comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Pourtant, l'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta !

- Par ailleurs, tous les promoteurs éoliens, France Energie Éolienne, l'Adème prétendent qu'à une distance de 500 m entre les éoliennes et les habitations, le bruit d'une éolienne ne dépasse pas les 35 dB II La réalité est toute autre. Ils « oublient » juste de préciser que divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne. Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir.
- force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

### **1.5 Mme Anagnotides de Varengeville**

Est contre les éoliennes, il faut arrêter le massacre.

### **1.6 Association Patrimoine et Environnement de Varengeville**

Il y a trop d'éoliennes terrestres et offshore dans la région, c'est dommageable pour les paysages.

### **1.7 M. Olivier de Conihout**

Considère que comme le projet précédent d'Ambrumesnil, le projet de Longueil - Saint-Denis d'Aclon présente de nombreux risques : financiers, environnementaux et écologiques, sanitaires, juridiques.

Mais ce n'est pas tout !

- ce dossier pose également des questions déontologiques liées au crowdfunding ... (dont les éléments ne sont pas mentionnés dans le dossier, sauf erreur de ma part)
- l'école élémentaire d'Ouille se situe à 800 mètres (cf. « Étude d'impact »)

Ces risques concernent à la fois les citoyens, les collectivités locales et territoriales, et la Nation.

Les projets coûtent chers, ils ne créent pas d'emploi (de façon très marginale), ils détruisent de la valeur, dénaturent les paysages. Rien ne justifie de détruire le patrimoine rural, ni d'empoisonner la vie de centaines de milliers de personnes au profit de quelques-uns, et notamment d'investisseurs étrangers.

#### Risques environnementaux et écologiques

Ces risques sont présents à la fois à court terme et à long terme.

Les travaux envisagés nécessitent le passage de nombreux convois exceptionnels et de camions. Il est évident que nos routes et nos terrains vont en subir les conséquences immédiates, quelles que soient les promesses qui ne sont là que pour ceux qui veulent bien les entendre.

A long terme, rien ne sera fait pour remettre les terres et la nappe phréatique en état.

#### Risques financiers

Se pose aussi le coût du démantèlement et quel démantèlement et recyclage ? Il est provisionné 50 000 €. Les études montrent, contrairement aux allégations des promoteurs, que le coût

minimum serait plutôt de 10 fois plus (certaines sources dorment un chiffre de 850 000 €) avec les problèmes écologiques mentionnés.

Les structures financières créées pour l'occasion sont de structure financière bien faible (capital de 1 000 € !), appartiennent à 100% à une société susceptible de les céder à des fonds d'investissements étrangers (voire d'être elle-même cédée) , qui pourront tranquillement les faire disparaître au fin fond de paradis fiscaux. Qui devra payer le démantèlement si la société n'existe plus : les propriétaires et/ou leurs enfants.

Et si les propriétaires ne peuvent pas payer : les communes. Et si les communes fusionnent : les communes voisines ...

Qui donne la garantie financière nécessaire ?

### 1.8 M. Jacques Rossi

Considère qu'au moins 3 risques importants devant être portés à la connaissance des riverains :

- l'impact sanitaire malgré les avertissements de L'académie nationale de médecine ;
- le risque financier de remise en état qui concerne aussi et surtout les habitants présents et futurs des communes et de l'Agglo qui se verront responsables sur leur propres biens du paiement. Ou sont les analyses juridiques sur ce point ?
- la dévalorisation des biens immobiliers qui voient les éoliennes tourner avec des lumières et détruire de la valeur.

### 1.9 Mme Conan

Estime que les éoliennes c'est une mascarade d'écologie car :

- On massacre les paysages. Une ligne « rouge » de clignotements d'éoliennes la nuit, des nuisances visibles de jour, avec comme conséquence une perte de valeur des biens immobiliers ;
- On subit des nuisances sonores. Le bruit des éoliennes va s'ajouter au bruit des avions, et nous n'avons jamais droit au silence ;
- On est soumis aux effets stroboscopiques des pales d'éoliennes ;
- Les éoliennes provoquent par ailleurs comme en Espagne la mort de millions d'oiseaux (oiseaux qui disparaissent déjà de nos campagnes).

Nuisances écologiques

Mme Conan considère :

- que le réchauffement climatique est dû en partie au rapprochement de la terre et du soleil et essentiellement à la croissance de la population humaine (1 milliard d'habitants au XIX siècle, 7,5 milliards en 2017, 10 milliards en 2050) ;
- Que le CO2 n'est pas polluant : « ... ? » la respiration humaine et animale, absorbé par les plantes. Il faudrait établir un équilibre.
- Que plutôt que de construire toujours plus de sources d'énergie, il conviendrait de mettre un terme au gaspillage (obsolescence programmée, « ... ? » d'emballages non réutilisables et sortir de la civilisation du déchet. Le numérique représente 10 % de la consommation d'énergie : est-ce toujours à bon escient ?
- que la mondialisation et écologie sont incompatibles, 15% de la pollution atmosphérique est généré par le transport de marchandises. Les éoliennes ne se substituent pas aux sources d'énergie existantes mais viennent s'y ajouter. Je ne crois pas qu'il y ait un projet de fermeture de centrales nucléaires !
- que les éoliennes sont fabriquées à l'étranger, transportées à grand frais ;
- qu'en fin de vie, elles sont actuellement découpées en morceaux et enfouies.
- Le béton reste dans le sol (arasement à 1 mètre de profondeur) ;

- qu'elles contiennent des métaux extraits de terres rares dans des conditions écologiques désastreuses (mais ailleurs que chez nous...) ;
- que les énergies renouvelables sont subventionnées, le coût supporté par les consommateurs et les collectivités, au profit d'intérêts privés ;
- que le taux de rendement des éoliennes est très faible. Elles ne fonctionnent pas en permanence, se pose également problème de stockage de l'énergie ;
- Que le projet présenté est très flou d'un point de vue économique. Le coût du démantèlement de 50 K€ ne correspondant pas au coût réel.
- Qu'il n'y a aucun plan de financement.

### 1.10 Observations de la Fédération régionale Belle Normandie Environnement (BNE)

Dans son mémoire la Fédération fait part des réflexions suivantes :

#### • Sur le bruit

« En Normandie, de nombreux riverains des éoliennes existantes se plaignent des bruits et des effets négatifs sur leur santé. Vous comprendrez que je veuille en conséquence attirer spécialement votre attention sur ce sujet. Et ce ne sont pas les assertions gratuites des promoteurs « les éoliennes n'ont aucune influence négative pour la santé », sans aucune argumentation scientifique, qui peut nous convaincre vous et moi.....

..... D'ailleurs le promoteur a-t-il pris le soin de consulter les riverains des machines proches déjà en place pour se faire une idée de la vérité ? Des habitants se plaignent effectivement du bruit généré par les éoliennes. Faut-il s'enfermer en permanence dans nos maisons comme nous y invitait le maire d'une commune normande pour échapper au « brassement » d'air !

La modélisation de l'étude de l'impact acoustique met en évidence un domaine dans lequel chacun avoue son incompetence pour admettre les délais des relevés expérimentaux aussi courts peuvent servir de référence dans une perspective de 15 ans. Sommes-nous sérieux ou dans un monde ubuesque ? Il s'agit quand même du futur environnement sonore de toute une population.

La Fédération pose les questions suivantes :

- Quelle est la norme utilisée pour cette étude d'impact sonore ! La norme NF 31 114 est largement utilisée par les promoteurs car elle se base sur un traitement statistique de l'émergence (effet médiane) et non un traitement instantané comme dans la norme NF S 31 010 appliquée pour les autres ICPE. La norme NF 31 114 n'a pas été reconnue par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Son utilisation peut donc être considérée comme abusive et hors la loi.
- Qu'en est-il de la modulation d'amplitude prise en compte aujourd'hui par d'autres pays dont le Royaume-Uni ?
- Peut-on encore et toujours ignorer les basses et très basses fréquences, les infrasons au mépris des connaissances élémentaires de la mécanique vibratoire ?.... »

#### sur la face noire (et non verte) des éoliennes

- Les terres rares, alliage de néodyme, fer et bore, constituent une des matières indispensables à la conception des aimants des rotors de la nacelle. Elles permettent de réduire fortement la taille des aimants nécessaire à la production de l'électricité à partir du vent.
- L'étude d'impact présentée dans cette étude nous donne-t-elle la quantité de terres rares utilisée dans les aérogénérateurs prévus ? Or les impacts environnementaux dus à l'extraction et à la purification des minerais sont irrémédiables

- Traitements des déchets industriels générés par les éoliennes et le recyclage des matériaux utilisés.

A propos des conditions de remise en état du site après cessation du projet, les promoteurs proposent en général une remise en état initial dans l'hypothèse ou etc. et met nt ferait pas l'objet d'un repowering. Peut-on parler d'état initial quand on sait que le socle en béton va rester enterré ? La garantie financière est constituée d'un montant forfaitaire de 50.000 € par éolienne. Cette somme apparaît insuffisante en regard des coûts réels de démantèlement.

- En cas de faillite de la société gérante du complexe industriel éolien, de la suppression des généreuses subventions, qui va prendre en charge la désinstallation des aérogénérateurs ? Le propriétaire terrien ? L'État avec l'argent des contribuables ? Ou pire, comme aux États-Unis, les éoliennes seront-elles laissées sur place ? Notre territoire sera-t-il couvert prochainement de friches industrielles aux squelettes éoliens rouillés ?
- Ne parler que du démantèlement revient à cacher tout le problème du recyclage des matériaux utilisés dans la construction des éoliennes. Dans cette perspective, les garanties financières prévues par la loi, deviennent dérisoires. Aucune structure de dépollution, de de traitement, d'un possible recyclage n'a été mis en place à la hauteur et à la quantité des déchets industriels en cours de dissémination.

#### **Sur tous les autres aspects négatifs de l'industrie éolienne :**

- La question du paysage. Le promoteur va tourner pour prouver, photomontages bidons à l'appui (focales sur les haies, les arbres) que la visibilité est réduite au maximum. Il va proposer, faute de mieux, l'implantation de haies chez les riverains les plus proches. On peut en mesurer partout l'inefficacité. Les éoliennes par leur hauteur, leur incongruité portent atteinte à la beauté paysagère.
- Impacts sur les élevages dont les bovins en particulier  
L'élevage représente 70 % de l'agriculture dans la région. Or des d'éleveurs se plaignent que les bêtes de leurs exploitations souffrent de différentes pathologies ». Eux-mêmes « souffrent de migraines, d'insomnies, de pertes de mémoire immédiate, de différents troubles qui sont apparus en même temps que les parcs éoliens ». « C'est destructeur ajoutent les habitants ».  
**« Quelque part nous sommes sauvés par les bêtes. Sans les animaux qui souffrent aussi, leur surmortalité...on ne nous aurait pas écoutés ! »** Le sous-entendu de l'effet « nocebo » cher aux promoteurs est ici clairement évoqué.
- La mortalité des chauves-souris face aux éoliennes par barotraumatisme est démontrée depuis longtemps. D'après l'ADEME, durant la période 2002-2015, les éoliennes auraient provoqué la mort de 1.6 millions de chauve-souris. Qu'en est-il aujourd'hui alors que le nombre d'éoliennes est passé de 6000 à plus de 8000. En Normandie, les médias nous ont alertés en février 2019 sur la situation alarmante du fait de la disparition de 38% des chiroptères en l'espace de 10 ans. **On demande à notre région de devenir refuge.** Comment cela va-t-il être possible avec la multiplication des aérogénérateurs sur notre territoire.
- Le problème de la production électrique intermittente et aléatoire des aérogénérateurs ? Ils ne sont jamais là quand on a besoin d'eux durant les périodes de fortes chaleurs ou de grands froids par la faute des anticyclones centrés sur notre pays. Leur production de quelques % reste faible dans le mix énergétique français et il en sera toujours ainsi car le taux de charge reste en moyenne inférieur à 25%. Ce taux de charge diminue avec le vieillissement des éoliennes.

Le mémoire met en avant d'autres impacts éoliens.

- Impact sur l'élevage des chevaux : les haras de la région sont parmi les plus prestigieux de France.
- Impacts immobiliers : les éoliennes font fuir les acheteurs.
- Impacts sur le tourisme : que les promoteurs ne viennent pas nous invoquer le tourisme « vert » à propos des éoliennes ! Nous ne tomberons pas dans la vertitude.

### **L'argent éolien**

Le mémoire de la Fédération se termine en évoquant le nœud de l'affairisme éolienne à savoir l'argent. Exonération d'impôts, subventions, tarif préférentiel de rachat de l'électricité éolienne avec garantie d'achat pendant quinze ans. Émissions de certificats carbone, les acteurs du business éolien profitent à tous les niveaux des leviers financiers et fiscaux prévus par l'État.

Ces subventions à l'éolien sont financés soit par les consommateurs d'électricité telle la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) prélevée directement sur sa facture, soit par l'augmentation d'impôts comme la TICPE (taxe carbone) prélevée sur les carburants et qui a entraîné la crise des gilets jaunes.

La raison principale de l'invasion des turbines est celle de profiter des bénéfices colossaux liés à l'industrie du vent.

## **2) Observations favorables au projet de parc éolien**

### **2.1) M. Yves Tirad (5), Mme Françoise Vallas (6), M. Emmanuel Tirard (7), Mme Isabelle Poullain (16), Mme Martine Ledrait (13) et Mme Sylvie Mielle (17),**

Sont favorables au projet car ils considèrent « *que les éoliennes apporteront une solution écologique au problème de l'énergie. Les centrales nucléaires sont préjudiciables à terme. Il faut laisser des lieux moins pollués à nos enfants.* »

### **2.2) M. Emile Jacquemard (8) et Mme Chantal Pottez (9),**

Sont favorables au projet mais se demandent s'il n'existe pas d'autres solutions que les feux clignotants « rouge » la nuit.

### **2.3) M. Bruno Lefaudeux (10), Mme Mathilde Piquet (11) et M. Thomas Mauger (S1)**

Sont favorables au projet car « *il va contribuer à soutenir le tissu économique local, réduire l'impact environnemental et contribuer au développement des énergies vertes.* »

## **3) Avis des collectivités consultées dans le cadre de l'enquête**

### **3.1 Commune de Varengueville sur mer**

A la majorité des votants, avis défavorable au projet de parc éolien.

### **3.2 Commune d'Ambrumesnil**

Avis favorable au parc éolien à l'unanimité des votants

### **3.3 Commune de Luneray**

Avis défavorable au parc éolien à l'unanimité des votants

### **3.4 Commune de Sainte Marguerite sur Mer**

Avis favorable au parc éolien à l'unanimité des votants

### **3.5 Commune d'Ouille la rivière**

Avis défavorable au parc éolien à l'unanimité des votants.

Le conseil municipal :

- refuse qu'un tel projet puisse se situer à 800 mètres de l'école d'Ouille-La-Rivière ;
- s'interroge sur la remise en état des voiries, des terrains et des axes de ruissellements en sachant que nous nous trouvons dans un secteur fragilisé ;
- s'interroge sur le recyclage des matériaux utilisés pour les éoliennes et sur le coût de leur démantèlement ;
- s'inquiète pour ses habitants de la dévalorisation immobilière ;
- estime que les éoliennes vont se situer sur l'axe de passage de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs venant se poser sur les plans d'eau de notre vallée. Ces éoliennes se situeront également à proximité directe d'une ZNIEFF avec un enjeu « chiroptères » ;
- s'inquiète car l'Académie Nationale de Médecine a clairement mis en garde contre les risques sanitaires et ce depuis 2006, et ses membres éminents et experts ont confirmé leur point de vue en 2017 ;
- s'interroge sur la responsabilité juridique et pénale de la commune.

#### **4 Observations du commissaire enquêteur**

##### **4.1 Bridage des éoliennes**

Quelle suite le porteur de projet envisage-t-il, à la recommandation de l'autorité environnementale de définir et mettre en œuvre un plan de bridage, et de réaliser périodiquement des contrôles acoustiques pour confirmer le respect des niveaux de bruits émis par les éoliennes.

##### **4.2 Chiroptères**

Dans son mémoire en réponse à la DREAL, le pétitionnaire précise que la période d'activité principale des chiroptères étant entre les mois d'avril et d'octobre, qu'il disposera en novembre 2019 de données d'écoutes sur un cycle annuel complet d'activité. Ces données permettront d'adapter les mesures de bridage prévues à la mesure R17 (page 327), comme précisé dans le point 2.4 du présent document. Si les nouvelles données existent, qu'est-il envisagé comme mesures de bridage.

Fait à Bonsecours, le 2 mars 2020

Le commissaire enquêteur

Bernard RINGOT